

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	22
NOMBRE DE PROCURATIONS	2

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2025

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHARRIERE, SERRANO, BOUTIER, LECOQ, PACIONI et PONSY Mesdames BOISSET, BONAMI, KRAWCZYK, DALLONGEVILLE, BOUCHET, TRUILLET, LECOQ, FEURMOUR.

ABSENTS : Mesdames CHARRIERE, BARTHELEMY, MORIN, EPAUD et SERIO, Messieurs CHAUVET et QUERCI

PROCURATIONS : de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, de Monsieur CHAUVET à Monsieur HAMARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n° 13-07-2025 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Monsieur Le Maire, rapporteur, expose :

Vu la délibération n° 09-12-2020 du 17 décembre 2020 par laquelle le conseil municipal décidait, à la majorité des voix, de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes,

Vu le projet de voyage à Paris qui aura lieu en octobre 2025 et qui permettra aux membres du CMJ de visiter l'Assemblée Nationale et le Sénat,

Vu le souhait de la majorité d'aider les jeunes conseillers au financement de ce voyage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **Article 1** : D'autoriser le versement une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à l'association du CMJ,

- **Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération,
- **Article 3** : De réserver les crédits nécessaires au versement de cette subvention dans le budget primitif 2025.

Fait à CLARENSAC, le 3 juillet 2025

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le